Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260305-2026_19-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 17h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 19 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Pennec, Maire.
Présents : Eric Pennec, Gilbert Le Menn, Josée Falc'hun, Stéphane Riou, Francis Moine, Dominique Déroff, François Kerboul, Françoise Le Borgne, Marc Bodennec, Gwénola Beyer, Anne-Sophie Le Goff, Noémie Quéré.
Excusés : Bernard Torchen donnant procuration à Francis Moine, Séverine Guéguen donnant procuration à Marc Bodennec, Cyril Vourch donnant procuration à Gilbert Le Menn.
Secrétaire de séance : Dominique Déroff.

N°2026-19

RENOUVELLEMENT DE COTISATION CAUE – ANNEE 2026

Il est proposé de reconduire l'adhésion au CAUE pour l'année 2026.
Institué par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement/CAUE est un organisme public indépendant de conseil à la disposition des collectivités qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture d'environnement, afin d'en promouvoir la qualité avec le souci permanent d'adaptation aux particularités locales. Les interventions du CAUE sont gratuites.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Approuve le paiement de l'appel de cotisation 2026 du CAUE d'un montant de 150 €***
- ***Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération***

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	/	/

Le Maire
Eric Pennec

Le secrétaire de séance
Dominique Déroff